

22/11/05

L'ACTUALITÉ EN CHARENTE-MARITIME

ROCHEFORT. Les infirmiers de tous les secteurs réunissent demain des états généraux pour la création d'un ordre

« Un lieu de référence »

Les organisations collectives d'infirmiers et infirmières sont si nombreuses et variées qu'un ministre de la santé n'y retrouverait pas son latin.

Syndicats, groupements d'intérêts professionnels, associations de promotion du métier, fédération nationale... sans compter sur les groupes catégoriels (psychiatrie, anesthésie, pédiatrie, cadres...). La liste s'allonge aussi d'une trentaine de sigles que l'on voit apparaître au gré des conflits, questions de santé publique ou de formation.

Dans ce maquis, un ordre professionnel, à l'image de celui des médecins, serait le bienvenu. C'est en tous cas l'opinion de présidents et membres actifs de ces associations qui sont intervenus en ce sens auprès du ministre de la santé lors du salon infirmier 2004. « Mettez-vous d'accord et faites-nous des propositions », leur a répondu en

substance le chef de cabinet. D'où l'organisation, dans les départements et régions, d'états généraux infirmiers. Pour la Charente-Maritime, ils auront lieu demain mercredi à Rochefort. Christine, Julie, et Pascale

« une instance où on veillera aux principes de déontologie, de qualification et de compétences »

Lejeune sont les porte-parole du mouvement dans le département. La première travaille en secteur hospitalier, la seconde en libéral. Elles insistent en chœur sur la nécessité de se donner un lieu de référence

commun à tous les titulaires d'un diplôme d'État d'infirmier. « Ce n'est pas un truc en plus mais bien une instance où on veillera aux principes de déontologie, de qualification et de compétences. L'ordre devra aussi permettre une reconnaissance de la profession et se placer en interlocuteur des pouvoirs publics ».

Le but : que l'ordre, en assurant la qualité des soins, de la formation et des compétences, bénéficie aux patients comme à tout le secteur de la santé. L'un des premiers travaux du futur ordre sera la rédaction d'un code de déontologie.

► **Le mercredi 23 novembre de 14 heures à 16 heures à l'amphithéâtre de l'Institut de soins infirmiers de l'hôpital de Rochefort.**

Renseignements auprès de Christine Julie 06.86.23.97.70 ou Pascale Lejeune 06.34.52.22.28

SUD OUEST

Sud Ouest

Charente Maritime Rochefort,

jeudi 24 novembre 2005

HÔPITAL. Le personnel infirmier tous secteurs confondus a tenu hier des états généraux. Objectif : rédiger une proposition de loi visant à créer un ordre national de la profession qui veut être reconnue

« Il y a bien un ordre des pédicures-podologues... »

■ Depuis plusieurs mois, Thierry Amouroux, président du syndicat national des professionnels infirmiers (SNPI), a entamé un tour de France pour organiser des états généraux de la profession dans chaque région. Hier après-midi, le SNPI avait choisi Rochefort comme ville-étape pour informer et mobiliser le personnel infirmier des trois secteurs confondus (public, privé, libéral) en vue des états généraux nationaux qui se tiendront le 26 janvier prochain à Paris.

Depuis un an, la trentaine d'organisations que compte le monde infirmier travaille à la rédaction



Thierry Amouroux, président du syndicat national des professionnels infirmiers, de passage hier à Rochefort PHOTO AL.

d'une proposition de loi visant à créer un ordre national de la profession. Une structure qui permettrait de réunir l'ensemble des professionnels de soins infirmiers mais surtout qui donnerait à la profession la reconnaissance qu'elle réclame depuis longtemps. « Aujourd'hui, le métier d'infirmière est plébiscité par les citoyens mais il n'est pas reconnu par les institutionnels. Il y a bien un ordre des médecins, des pharmaciens, des chirurgiens-dentistes, des pédicures-podologues... Pourquoi pas un ordre des infirmiers », explique Thierry Amouroux.

En France et en chiffres, le personnel infirmier pèse pourtant bien plus que d'autres professionnels de la santé avec 450 000 infirmières, contre 200 000 médecins. « La formation d'une infirmière dure 38 mois mais on estime que c'est un bac+2. Chaque fois qu'il y a un débat sur un problème de santé publique, on demande l'avis du médecin, du directeur d'hôpital, de l'économiste de la santé... Mais pourquoi ne jamais interroger l'infirmière, alors que c'est la seule à être 24 heures sur 24 avec le patient ? », interroge le syndicaliste.